



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de presse

Le Tribunal international du droit de la mer a le profond regret d'annoncer le décès du juge Vicente Marotta Rangel, survenu le 17 juillet 2017. Le juge Marotta Rangel fut membre du Tribunal de 1996 à 2015.

Le juge Marotta Rangel était professeur émérite à la faculté de droit de l'Université de São Paulo, où il a assumé le poste de directeur de 1982 à 1986. Il a également été Conseiller juridique du Ministère des affaires étrangères et représenté le Brésil lors de nombreuses conférences diplomatiques. Il a été membre de la Cour permanente d'arbitrage de 1979 à 2003, de l'Institut de droit international, de l'*International Law Association*, de l'*Instituto Hispano-Luso-Americano de Derecho Internacional*, du Tribunal d'arbitrage du Mercosur, de l'Association Henri Capitant (section brésilienne), de l'*Asociación Argentina de Derecho Internacional*, de l'Association internationale du droit de la mer et de la Chambre d'arbitrage commercial Brésil-Canada (São Paulo).

Le juge Marotta Rangel a publié de nombreux livres, articles, monographies et écrits sur les droits internationaux public et privé, les organisations internationales et le droit de la mer.

Les membres du Tribunal rendent hommage à la contribution du juge Marotta Rangel au droit international de la mer et honorent sa mémoire.

N.B. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels.
Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Internet du Tribunal (<http://www.tidm.org> ou <http://www.itlos.org>) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg, (Allemagne).
Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245, adresse électronique : press@itlos.org